



2026 – 083 Séance du Conseil Municipal du lundi 22 juin 2026
Service : Secrétariat général et coopération intercommunale
Référence : CK/CA

Objet : **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – CONSTITUTION**

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le seize juin deux mille vingt-six, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Monsieur Axel Casenave, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum :18

Étaient présents : Axel CASENAVE, Jean-Christophe PARMANTIER, Adèle IGNACIO, François LIARD, Aurélia CHAILLOUX, , Stacy KERHERVÉ, Étienne VINCENT, Mélanie RADIGOIS, Paul-Jean STRAEBLER, Claudette AUFRAY, Arnaud ESCANDE, Virginie FAUCHEUX, Frédéric LIGÉOUR, Dominique PERLADE ,Lydie CHAUVIÈRE ,Catherine BRUAND, Patrice MALDONADO , Anne PLOT , Guillaume RADIGOIS, Lucas JUPPIN, Pierre BOULVERT, Anne-Laure BOCHÉ, Farid OULAMI, Ludovic JOYEUX, Laëticia BAR, Julien PELTAIS, Clotilde ROUGEOT, Catherine RADIGOIS, Gilles PHILIPPEAU, Yvan VALLÉE, Olivier MAGRÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Julien LE TALLEC à Adèle IGNACIO	Inès CHARLES à Anne PLOT
Énora PRAUD à Aurélia CHAILLOUX	Ludivine BEN BELLAL à Gilles PHILIPPEAU

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de conseillers effectivement présents : 31

Secrétaire : Claudette AUFRAY

Rapporteur : Adèle Ignacio

EXPOSE

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune il est instauré une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Dans les communes de plus de deux-milles habitants, elle est composée, outre le Maire ou l'Adjoint délégué qui en assure la présidence, de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

La CCID se réunit annuellement et est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est principalement appelée à formuler son avis sur :

- la liste et les tarifs d'évaluation des locaux servant de référence pour déterminer la valeur locative des biens imposables,
- l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties (nouvelles constructions, agrandissements...) et non bâties de la commune.



A chaque renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée afin que le directeur départemental des finances publiques procède à la désignation des seize commissaires, le Conseil Municipal doit proposer une liste de trente-deux personnes ayant les qualités suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgé de dix-huit ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises),
- être familiarisé avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'avis de la Commission Ressources et Affaires Générales du 11 juin 2026 ;

Vu l'accord unanime des membres pour ne pas procéder à un vote à bulletins secrets ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- proposer aux services fiscaux la liste des trente-deux personnes figurant sur le tableau ci-annexé, en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, la proposition du rapporteur par :

- **25 voix pour,**
- **10 abstentions de Madame Anne-Laure BOCHÉ, Monsieur Farid OULAMI, Monsieur Ludovic JOYEUX, Madame Laëtitia BAR, Monsieur Julien PELTAIS, Madame Clotilde ROUGEOT, Monsieur Yvan VALLÉE, Monsieur Catherine RADIGOIS, Monsieur Gilles PHILIPPEAU, Madame Ludivine BEN BELLAL.**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

À Couëron, le 22 juin 2026

Claudette Auffray

Le secrétaire de séance

Axel Casenave

Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 26/06/2026 au 26/08/2026
et transmise en Préfecture le 25/06/2026
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette, 44000 Nantes)

ou par Télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.

COMMISSAIRES TITULAIRES

N°	NOM Prénom	Taxe concernée
1	AUFFRAY Claudette	TF
2	COROT Benjamin	TF + CFE
3	BREHIER Stéphane	TF + CFE
4	MARTIN Tomy	TF
5	SAUTUELA Patrice	TF
6	RODRIGUEZ Jean-Claude	CFE
7	PHILIPPEAU Gilles	TF
8	CORMERAIS Annie	TF
9	BOURBOTTE Mehdi	TF
10	VIGUIE Corinne	TF
11	BOULVERT Pierre	TF
12	LECOURTOIS Christine	TF
13	LIGEOUR Frédéric	TF + CFE
14	AMERFORT Marie-Ange	TF
15	BOENNEC Benoit	TF
16	PARMANTIER Jean- Christophe	TF + CFE

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

N°	NOM Prénom	Taxe concernée
1	PEIGNET Nadine	TF
2	FAUCHEUX Virginie	TF
3	STRAEBLER Paul-Jean	TF + CFE ?
4	PLOT Anne	CFE
5	MALDONADO Patrice	TF + CFE
6	CHAILLOUX Aurélia	CFE
7	ESCANDE Arnaud	TF
8	DE SAINT- VINCENT Hugues	TF
9	BRUAND Catherine	TF
10	LE TALLEC Julien	TF + CFE
11	GUILLAS Yannick	THRS
12	BARZIC Dominique	TF
13	BODARD Alexis	TF + CFE
14	GASPARI Sylvia	TF + CFE
15	PENEAU Loïs	CFE
16	JAMET Thierry	TF